

Je viens de recevoir la réponse du Préfet de Vaucluse, suite au courrier que je lui ai adressé, après avoir eu connaissance par la presse, de l'arrivée de 10 migrants au centre de formation pour adultes du Pontet.

Si le représentant de l'Etat me répond sur la durée prévue de ce séjour, à savoir une durée temporaire, il ne précise pas si c'est « un temporaire » qui va durer ou pas...

Il n'indique pas non plus si cette arrivée de 10 migrants, sera suivie à nouveau d'ici quelques temps d'une nouvelle vague ...

En outre, je persiste à penser que les locaux de l'AFPA n'ont pas pour objet de recevoir des demandeurs d'asile, mais bien des adultes en formation, lesquels en général en difficultés personnelles et professionnelles et éloignés de leur domicile, trouvent grâce à l'internat de l'AFPA, une solution économique pour se loger le temps de la formation.

Les 10 places dévolues aux migrants vont donc manquer à nos compatriotes qui en avaient, eux pour le coup, la nécessité.

Enfin, le courrier du préfet nous éclaire sur le processus de régularisation des clandestins en cours et sur les conséquences attendues.

Les migrants partis dans un premier temps pour rejoindre la Grande Bretagne, vont obtenir le droit d'asile qui se transformera, à en n'en pas douter, en titre de séjour, puis obtiendrons la carte de résident et enfin la nationalité Française.

Ces régularisations de masse qui sont en train de s'opérer sur l'ensemble du territoire, sont un encouragement donné à ceux qui hésiteraient encore à rejoindre illégalement le territoire français.

Tout cela bien sûr sur le dos des contribuables français...

Joris Hebrard
Maire du Pontet

